

Révision annuelle – septembre 2006 (version du 31 juillet 2006)

B – Marche à suivre pour l'offre des postes en GTC

Échéancier

- ⇒ Les 16 h – 19,5 h, les BRC et BRCNG seront déposés, par division, sur Intranet dans la semaine du 23 juillet 2006
- ⇒ Afin de respecter la date limite de remise de disponibilité initiale prévue à la convention collective (article 8-04B), il est suggéré que l'attribution des postes 16 h – 19,5 h, des BRC, BRCNG et TPP **soit complété pour le 15 août**
- ⇒ Toutes les entrées, dans la nouvelle version de GASPER, devront être terminées **au plus tard le 30 août 2006**
- ⇒ La production de l'horaire, pour la semaine du 3 au 9 septembre 2006, se fera **le 31 août 2006**

Outils nécessaires

- ⇒ La liste des postes 16 h – 19,5 h qui ont été créés (voir liste sur Intranet dans la semaine du 23 juillet 2006)
- ⇒ La liste des BRC et BRCNG de votre division (voir liste sur Intranet dans la semaine du 23 juillet 2006)
- ⇒ La liste d'assignation actuelle (celle se terminant le 2 septembre 2006) ainsi que les numéros de téléphone de vos employés
- ⇒ Le nombre de TPP par succursales désignées
- ⇒ Le tableau explicatif (exemple d'une division fictive) voir Intranet - Kit 2006 - Documents de référence

Élément à considérer

L'offre des postes se fait toujours en fonction du statut actuel de l'employé et non en fonction de son statut prévu pour septembre 2006

Marche à suivre pour l'offre jumelée des postes

Offre de TPP - Principe de base

- ⇒ Offrir les TPP à tous les employés de la division par ordre d'ancienneté, tous statuts confondus (maximum 3 tpp par poste 16 h – 19,5 h)

Offre des postes 16h - 19,5h - Principes de base

- ⇒ Offrir les postes 16 h – 19,5 h (24.08) :
 - ◆ Aux anciens détenteurs 16 h – 19,5 h par ancienneté
 - ◆ Aux employés à temps partiel de la division par ancienneté
 - ◆ Les postes non comblés iront en affichage provincial (des renseignements à cet effet suivront)
- ⇒ Acheminer au RH la liste des détenteurs de postes 16 h – 19,5 h à l'aide du *Formulaire de retour - Titulaires 16 h -19,5 h (disponible sur Intranet). Cette étape s'avère très importante afin que le titulaire du poste ait les conditions de travail s'y rattachant.

Offre des BRC et BRCNG - Principes de base

- ⇒ Offrir les BRC et BRCNG
 - ◆ **Succursales désignées :**
 1. **Uniquement** aux détenteurs de 16 h -19,5 h, par ancienneté, de la **succursale désignée**
 - ◆ **Autres succursales :**
 1. Aux employés à temps partiel et 16 h – 19,5 h **de la division** déjà détenteurs de poste, par ancienneté
 2. Aux employés à temps partiel non détenteurs de poste dans la division, par ancienneté
- ⇒ Les principes suivants doivent être respectés :
 - ◆ L'employé régulier 16 h -19,5 h rattaché à une succursale désignée peut choisir

les BRC et/ou BRCNG de sa succursale d'appartenance seulement

- ◆ L'employé régulier 16 h – 19,5 h rattaché à une succursale non désignée peut choisir des BRC et/ou BRCNG dans toutes les succursales de la division à l'exception des BRC et des BRCNG d'une succursale désignée
- ◆ L'employé régulier 16 h – 19,5 h ou l'employé à temps partiel qui accepte des BRC et/ou des BRCNG doit respecter les critères suivants :

La limite hebdomadaire est de 38 heures (incluant les heures du poste régulier 16 h -19,5 h);

Le nombre maximum de jours de travail est de cinq (incluant les jours du poste 16 h – 19,5 h)

Les employés en congé maternité, en CSST et en maladie doivent se faire offrir les besoins comme s'ils étaient au travail.

Les employés en congé sans solde, en vertu de l'article 30, n'ont pas à être contactés. Toutefois, les employés qui prévoient être de retour au travail pour la 1^{ère} semaine complète de septembre devront être contactés.

Disponibilité

- ⇒ Le formulaire de disponibilité initiale* doit être remis avant le 15 août 2006 au directeur de succursale

Personnes ressources

- ⇒ Partie patronale : votre directeur de secteur ou votre conseiller généraliste RH
- ⇒ Partie syndicale : vos conseillers SEMB, Dany Pascazio et Émilie Nolet-Rousseau au 514-849-7754 ou 1-800-361-8427

